



INSCRIPTIONS RESTAURATION SCOLAIRE

Année scolaire 2009 – 2010

L'INSCRIPTION EN MAIRIE EST OBLIGATOIRE CHAQUE ANNEE SCOLAIRE.

Inscriptions de droit pour les enfants dont les 2 parents travaillent, pour les autres cas un dossier de dérogation sera établi*.

Les inscriptions s'effectueront auprès du service financier situé au rez-de-chaussée de la mairie :

- **Du 20 juillet au 07 août** : tous les jours de 13 h 30 à 16 h 30,
- **Du 10 août au 31 août** : tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Vendredi journée continue

Pièces obligatoires à fournir

- fiche d'inscription dûment remplie
- quotient familial 2009 de la CAF ou MSA
- carte CAF
- avis d'imposition 2008 (si la famille n'a pas de quotient familial de la CAF ou MSA)
- chèque ou espèces d'approvisionnement du compte famille
- justificatifs de travail des **2 parents** (contrats de travail ou dernières fiches de paye)

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LA RESTAURATION SCOLAIRE FONCTIONNE EN PRE-PAIEMENT : IL FAUT PAYER LES REPAS AVEC UN MOIS D'AVANCE

* Pour les demandes de dérogation, retirer le dossier au service financier et le rendre à celui-ci avant le mardi 18 août, (afin que le service scolaire puisse l'étudier).

Important :

Si votre enfant doit être accueilli au restaurant scolaire le jour de la rentrée l'inscription doit être faite avant le mardi 25 août impérativement.

En effet, la société distributrice des repas ne prendra plus de commande au-delà de cette date.

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE entre 11 h 30 et 13 h 30
EN CAS D'ABSENCE DES PARENTS

NOM :

TEL :

NOM DU MEDECIN DE FAMILLE :

LE RESPONSABLE LEGAL

**ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LA
FREQUENTATION DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

*AUTORISE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE A
PRENDRE TOUTES LES MESURES NECESSAIRES ET A PROCEDER A
L'HOSPITALISATION DE L'ENFANT EN CAS DE BESOIN*

*S'ENGAGE A SIGNALER LES TROUBLES PHYSIQUES OU INDICATIONS
PARTICULIERES CONCERNANT L'ENFANT*

Pour les allergies merci de faire parvenir un certificat médical au référent de votre école

DATE ET SIGNATURE

-

DEMANDE DE DEROGATION
Année scolaire 2009 – 2010

Dans le cas où les parents ne travaillent pas, une demande de dérogation doit être faite en remplissant le dossier de dérogation, accompagné d'un courrier expliquant les raisons de cette demande.

Documents à fournir :

- Justificatif de l'employeur
- Une lettre explicative de la demande

Avis du service financier : oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Si non, pour quel motifs :	

Avis de la commission : oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------

Si oui, pour quels motifs :

- éveil au goût et à la vie en collectivité avec une inscription fixe
- situations familiales particulières,
- situations professionnelles particulières

Début de la dérogation :.....

Fin de la dérogation :.....

Date :